



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. Le cadre légal	4
2. Le but du rapport d'orientations budgétaires.....	4
I. LE CONTEXTE 2019.....	5
1. Environnement macro-économique	5
1.1 Le contexte de la zone euro	5
1.2 Le contexte national.....	5
1.3 Le contexte local.....	5
2. La loi de finances 2019	7
2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement.....	7
2.2 La péréquation verticale.....	8
2.3 La péréquation horizontale	8
2.4 Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	8
2.5 La fiscalité.....	9
2.6 La fiscalité additionnelle.....	9
II. LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2019	9
1. Le fonctionnement	10
1.1 Les recettes.....	10
1.2 Les dépenses.....	12
2. L'investissement	16
2.1 La dette.....	16
2.2 Les recettes.....	19
2.3 Les dépenses et les grands projets	19
2.4 Les grandes orientations	21

Introduction

Notre débat des orientations budgétaires pour 2019 se situe dans un contexte à plusieurs égards très particulier.

Avant tout, l'expression de la colère d'une grande partie de nos concitoyens, qui trouve à s'incarner dans le mouvement des « gilets jaunes », traduit l'exaspération des habitants de nos territoires face à une injustice fiscale croissante et plus fondamentalement, une fracture de notre société complexe, sociale, territoriale, démocratique, à l'échelle du pays comme à celle des métropoles et de nos villes.

A Cachan comme dans de nombreuses villes de la banlieue parisienne, nous partageons ce constat, que la démarche de large concertation conduite à l'automne dernier auprès des Cachanaises et Cachanais aura su mettre en lumière dans ce que cette crise a de plus cru dans le quotidien des habitants : difficulté de se loger, de loger ses enfants, inquiétude sur la capacité que l'on aura de continuer à vivre à Cachan, baisse du pouvoir d'achat et augmentation du chômage notamment chez les jeunes, crainte pour leurs avenir, désertification médicale dans un certain nombre de secteurs de spécialité, difficulté du tissu associatif à se projeter au-delà des dossiers de demande de subvention annuels,...

La crise vient évidemment de loin et ses causes sont multiples. Mais la politique économique actuelle du gouvernement et ses conséquences sociales contribuent à fracturer un peu plus notre société et son modèle social. L'attaque du monde HLM, la fin progressive des contrats aidés, les coupes déguisées dans les secteurs essentiels que sont la santé, l'éducation ou encore la culture, l'absence de vision pour l'aménagement solidaire et durable de nos territoires, rendent vaine toute tentative de réduction structurelle des inégalités sociales et territoriales, au cœur du malaise sociétal actuel.

Ensuite, parce que la politique volontariste de réduction des services publics les plus fondamentaux impacte directement le quotidien des gens et le budget des collectivités. L'Etat réduit en effet les services publics qui relèvent directement de sa compétence (fermetures de classes, non ouverture de classe pourtant légitimes, regroupement des trésoreries) ou indirectement (comme les fermetures des bureaux de poste). Parallèlement, l'Etat continue de réduire les moyens alloués aux collectivités territoriales, qui assurent pourtant les $\frac{3}{4}$ des investissements publics dans notre pays et qui sont donc un moteur essentiel de la vitalité économique et de l'emploi. Elles sont pourtant un bouclier social essentiel, le dernier rempart au plus près des citoyens les plus fragiles. Le paradoxe est d'ailleurs fort puisque dans le même temps, la concertation à Cachan aura permis aux habitants d'exprimer leur demande et leur besoin de services publics, leur croyance dans la capacité des politiques locales à améliorer leur quotidien et leur cadre de vie, leur certitude que c'est dans le vivre ensemble et l'intérêt collectif que se construit une grande partie de la solution.

Enfin, parce qu'il s'agit du premier budget de Mme la Maire, élue le 08 avril dernier. Il s'inscrit évidemment dans la continuité municipale et dans le projet proposé aux Cachanais en 2014. Mais il traduit aussi la sensibilité nouvelle que Mme la Maire et son équipe souhaitent imprégner dans l'action publique municipale, en matière de démocratie locale, d'initiative citoyenne et d'exigence environnementale. Il intègre enfin les premières réflexions et propositions qui ont émergé de la concertation Parlons Ensemble de Cachan, en termes de projets concrets comme de façon de faire la Ville, avec la volonté d'asseoir dans la durée une culture de la participation citoyenne active.

Dans ce contexte de rareté des ressources, le défi est pour toutes ces raisons immense. Il nous oblige collectivement pour maintenir une politique locale active et moderne d'offre de services publics de qualité, d'aménagement durable et de maintien d'un cadre de vie de grande qualité et d'une politique patrimoniale qui permette l'exercice d'activités variées.

1. Le cadre légal

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaire s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et de dispositions diverses de facilitation de la gestion des collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « *Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.»

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

L'article D. 2312-3 du CGCT prévoit que le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune.

Le rapport d'orientations budgétaires est mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire et mis en ligne sur le site de la collectivité. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

2. Le but du rapport d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires a pour but de permettre aux membres du Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes pluri annuels.

Il permet également d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le budget primitif 2019 devra, une nouvelle fois, répondre au mieux aux préoccupations de la population cachanaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2019 ainsi qu'à la situation financière locale. Il s'inscrira dans la dynamique de concertation citoyenne impulsée en 2018 avec la démarche «Parlons ensemble de Cachan ».

Le contexte 2019

1. Environnement macro-économique

1.1 Le contexte de la zone euro

Après une nette embellie en 2017, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018 et semble progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial et également du Brexit. Selon les prévisions actuelles, la croissance de la zone euro devrait passer de 1,9% en 2018 à 1,3% en 2019 (source : Eurostat, Natixis).

Ce ralentissement de la croissance explique en partie le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel, qui reste élevé.

L'accumulation des incertitudes liées notamment à l'inflation et à la croissance, a incité la Banque Centrale Européenne à annoncer qu'elle ne remonterait pas ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés, eux, n'attendent pas de remontée avant décembre 2019. Ceci étant, les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, celle-ci sera à surveiller de près.

1.2 Le contexte national

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au 1^{er} semestre 2018 puis a connu un léger rebond au 3^{ème} trimestre ; la fin d'année laisse vraisemblablement présager un léger ralentissement.

La baisse du chômage constitue toujours au niveau national un véritable enjeu puisqu'elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Après avoir atteint un pic en 2015, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre 9,1% fin 2017. Depuis 2018, la tendance à la baisse semble s'être enrayée notamment pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Fin 2018, le chômage est reparti à la hausse pour s'établir aux alentours de 9,3%, selon Eurostat.

L'inflation, quant à elle, devrait s'établir à 1,9% en 2018 et est estimée à 1,7% pour 2019.

1.3 Le contexte local

Le contexte économique, social et institutionnel pénalise notre collectivité. Les acteurs économiques locaux vivent dans ce contexte de nuisance atone et le nombre d'emplois à Cachan se maintient difficilement.

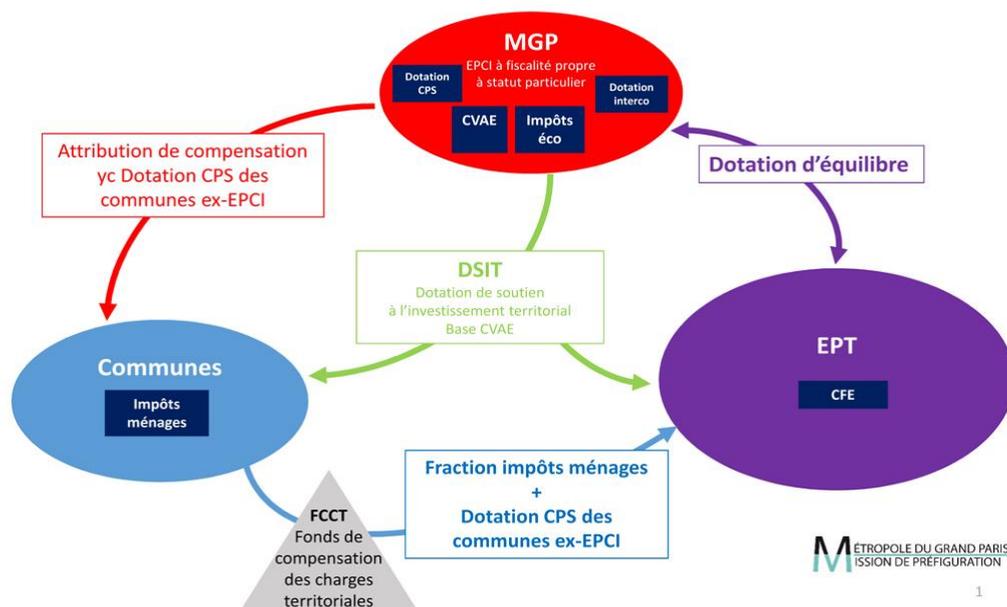
Le chômage reste localement élevé (plus de 1 800 personnes), le taux de pauvreté est de 14% et ces indicateurs obligent à des politiques publiques sociales à la hauteur des demandes et ont donc un impact sur le budget des seniors concernés ; cela au moment où l'Etat assèche les finances locales et réduit l'autonomie des collectivités.

L'organisation territoriale actuelle découle notamment des dispositions des lois MAPTAM et NOTRe en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Depuis cette date, plusieurs transferts de compétences sont devenus effectifs entre les différents acteurs et font systématiquement l'objet d'évaluation de la part des CLECT existantes au niveau métropolitain ou territorial.

Le schéma des flux financiers entre la Métropole, le Territoire et les communes est, à ce jour, toujours en vigueur malgré une incertitude en 2018 sur la dotation d'intercommunalité qui a finalement été maintenue pour 2019. Pour le GOSB, l'enjeu était de 14M€.

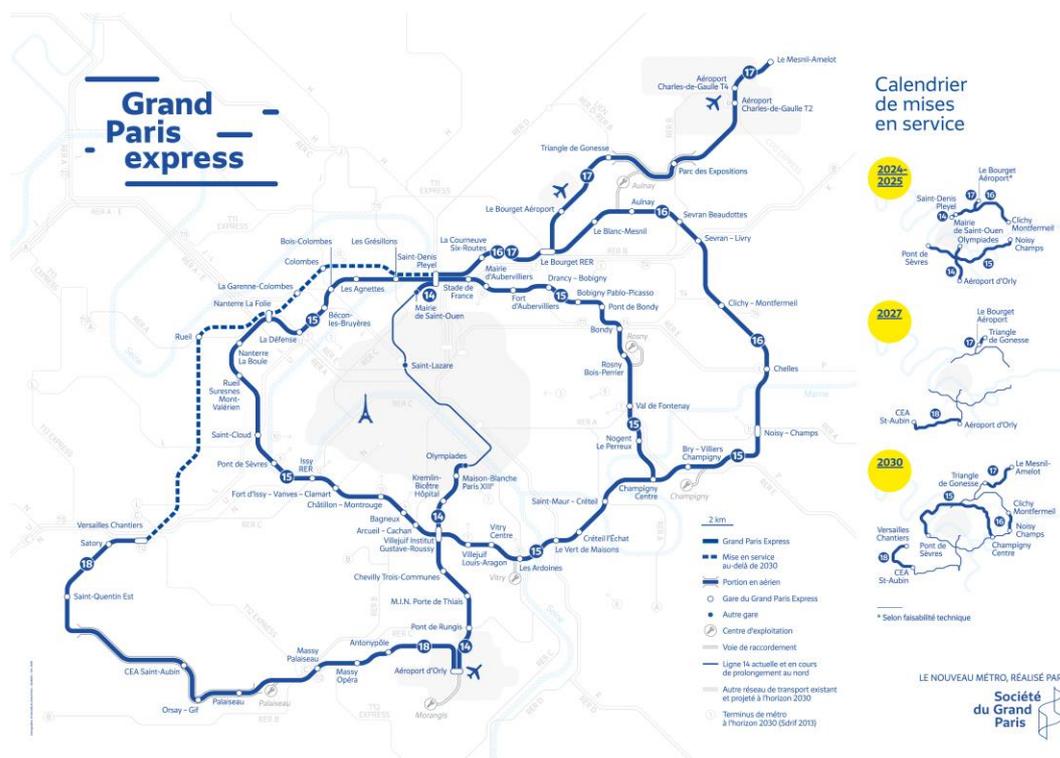
Malgré cela, une importante incertitude plane sur le devenir de l'organisation territoriale actuelle et ses financements, rendant peu lisible le contexte dans lequel évoluent aujourd'hui les communes notamment à l'aune de 2020, année durant laquelle la loi NOTRe prévoit la fin de l'attribution de la CFE au profit des établissements publics territoriaux.

2016-2020 : FLUX FINANCIERS MGP-EPT-COMMUNES



Ces questionnements viennent s'ajouter à ceux découlant de la suppression progressive de la taxe d'habitation et plus précisément sur les compensations que l'Etat s'est engagé à reverser aux collectivités. En effet, malgré plusieurs scénarios présentés dans le rapport de la mission Richard-Bur sur la refonte de la fiscalité locale et notamment sur la compensation de la perte des 26 milliards d'euros liés aux recettes de TH pour 2020, aucune décision n'a pour le moment été annoncée par le Gouvernement.

L'autre projet d'ampleur du contexte local se situe au niveau du Grand Paris Express pour lequel le territoire francilien est rentré pleinement dans la phase opérationnelle et concrète avec pour Cachan 6 sites de travaux à ce jour : le quartier gare, le parc Raspail, les abords de l'Hôtel de Ville, l'esplanade de la Fraternité, le jardin panoramique et le comblement des carrières de la rue de l'Espérance à l'avenue Aristide Briand (début du chantier en mars). Le tunnelier entrera également en fonctionnement à partir de mars 2019.



2. La loi de Finances 2019

Au même titre que l'an dernier, le projet de loi de finances pour 2019 découle de la loi de programmation des finances publiques qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Le PLF 2019 comporte un certain nombre d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Il précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité, logiquement prévu au cours du 1^{er} semestre 2019.

2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est fixée à 26,9Md€ pour 2019, soit un niveau équivalent à 2018 puisqu'elle s'établissait à 27Md€. Elle demeure la principale dotation de l'Etat versée aux communes et ses modalités ne sont pas modifiées pour 2019.

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire des communes continue de fluctuer en fonction de l'évolution de la population et le cas échéant du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation, en complément de la baisse des variables d'ajustement.

La dotation forfaitaire est calculée en reprenant le montant notifié en n-1, sur lequel sont appliquées les variations des 2 éléments précités.

S'agissant de l'écrêtement, il s'applique que si le potentiel fiscal par habitant (n-1) est supérieur de 75% au potentiel fiscal par habitant (n-1) de l'ensemble des communes.

Concernant Cachan, ces 2 éléments feraient, selon les premières prévisions, diminuer la dotation forfaitaire 2019 de près de 50 000 €, au regard du montant perçu en 2018 principalement du fait de l'écrêtement.

2016	2017	2018	estimation 2019
4 109 763 €	3 687 136 €	3 687 283 €	3 637 000 €

2.2 La péréquation verticale

La hausse de la péréquation verticale représente 190M€ en 2019. Alors qu'habituellement, le financement de cette progression était réparti entre les variables d'ajustement et les écrêtements internes à la DGF, il a été décidé, pour la 2^{ème} année consécutive, de financer la hausse en totalité au sein de la DGF : les 180M€ de progression de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et de la DSR (dotation de solidarité rurale) seront entièrement financés par les écrêtements appliqués sur la DGF des communes et des EPCI. Ce mécanisme conduit à la baisse de la DGF sur Cachan pour environ 48 000 €, les 2 000 € restants étant liés à la légère baisse de la population.

En 2019, comme l'an dernier, le montant de la DSU et de la DSR seront abondés de 180M€ au total, et celui de la dotation nationale de péréquation (DNP) sera maintenu à son niveau de 2018. Rappelons que la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants. L'éligibilité de cette dotation est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu moyen des habitants (25%) des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). En 2018, la ville de Cachan a perçu cette dotation à hauteur de 934 644 €, contre 862 407 € en 2017. Pour 2019, une hausse d'environ 5% est envisagée.

La DNP a, quant à elle, pour principal objectif de corriger les inégalités de richesse fiscale entre les communes. Elle est composée d'une part principale et d'une part majoration. Elle s'est élevée à 11 369 € pour 2018 et devrait connaître une légère hausse pour 2019.

2.3 La péréquation horizontale

✓ *Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)*

Le FPIC, institué en 2012, est le 1^{er} mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il vise à assurer une redistribution entre les ensembles intercommunaux selon leur richesse fiscale. Le fonds est d'abord calculé au niveau d'un groupement de communes et ensuite réparti entre celui-ci et ses communes membres.

Les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant est supérieur à 0,9 fois le PFIA moyen, contribuent à ce fonds. C'est à ce titre que le Grand-Orly Seine Bièvre y contribue puisqu'il répond à ce critère.

La répartition entre l'EPCI et les communes membres s'effectue selon des règles spécifiques concernant les communes membres de la Métropole du Grand Paris.

Rappelons que Cachan fait partie des communes contributrices (207 809 € en 2018 et 204 862 € en 2017).

✓ *Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)*

Le FSRIF a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population et qui ne disposent pas de ressources fiscales suffisantes.

Pour Cachan, le montant perçu en 2018 s'est élevé à 1 980 700 €, soit une augmentation d'environ 4% par rapport à l'année précédente. Pour 2019, ce montant devrait diminuer au regard de la baisse de population constatée par l'INSEE (population totale millésimée 2016, en vigueur au 1^{er} janvier 2019 : 30 524 habitants).

2.4 Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA estimé à 5,6 Md€ en 2019, est en très légère hausse. Il tient compte du niveau d'investissement constaté et prévisible des différentes catégories de collectivités.

Il faut noter que la loi de finances 2018 avait instauré l'automatisation à compter de 2019, de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. Cependant compte tenu de la complexité technique en matière de mise en œuvre, celle-ci a été reportée au 1^{er} janvier 2020.

L'élargissement des bases de ce fonds à certaines dépenses de fonctionnement est par contre reconduit pour 2019. Cela avait permis à la commune de percevoir 25 600 € en 2018 sur la section de fonctionnement.

2.5 La fiscalité

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement au projet de loi de finances. Le taux retenu pour 2019 est 2,2 %, soit un taux supérieur à celui de l'inflation constaté sur un an (pour mémoire le taux de revalorisation 2018 était de 1,2%).

2019 sera la 2nde année d'application de la réforme visant à la suppression progressive de la taxe d'habitation. Les ménages remplissant les conditions de ressources bénéficieront cette année d'un abattement de 65% de leur cotisation de TH.

La réforme globale de la fiscalité locale, attendue au 1^{er} semestre 2019, devrait permettre aux communes de connaître plus précisément les mécanismes retenus par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de la suppression totale de la TH tout en compensant la perte des recettes aux collectivités. Quelle qu'en soit l'issue, cette réforme impactera à terme le fonctionnement des collectivités territoriales dans la mesure où la TH constituait un des derniers leviers que les communes pouvaient actionner dans le fonctionnement quotidien et la conduite de projets. Une perte d'autonomie qui s'avèrera sans nul doute préjudiciable en ces temps de raréfaction des deniers publics et de besoins sociaux croissants.

Les élus locaux de toutes tendances politiques ont d'ailleurs protesté contre cette réforme menée sans eux.

2.6 Fiscalité additionnelle

La loi de finances 2019 institue à compter du 1^{er} janvier 2019, une taxe additionnelle régionale en Ile de France à la taxe de séjour en vigueur dans les communes ou EPCI l'ayant instituée. Les produits de cette taxe seront perçus par la Société du Grand Paris dans le cadre du financement des futurs métros automatiques.

Cette taxe de 15% s'ajoute à la taxe additionnelle départementale déjà en vigueur et sera recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour communale.

I. Les grandes orientations de 2019

C'est dans un contexte une nouvelle fois contraint, avec des questionnements institutionnels sur notre environnement, que les orientations 2019 de la Ville de Cachan doivent être déterminées afin d'élaborer un budget sincère. Il répondra à une exigence de qualité de services à la population et d'aménagement de la commune en prenant en compte en particulier les propositions découlant de Parlons ensemble de Cachan.

1. Le fonctionnement

1.1 Les recettes

✓ *La fiscalité et les dotations*

Pour mémoire, en 2016, dans le cadre des flux financiers entre la MGP, le Territoire et la commune, la part de fiscalité perçue précédemment par l'ex CAVB a été transférée à la Ville, via l'intégration des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le non bâti dans les taux communaux :

	taux communal 2015	+	taux intercommunal 2015	=	taux 2016
TH =>	(17,19 %)	+	(7,91 %)	=	25,10 %
TFNB =>	(69,04 %)	+	(2,95 %)	=	71,99 %

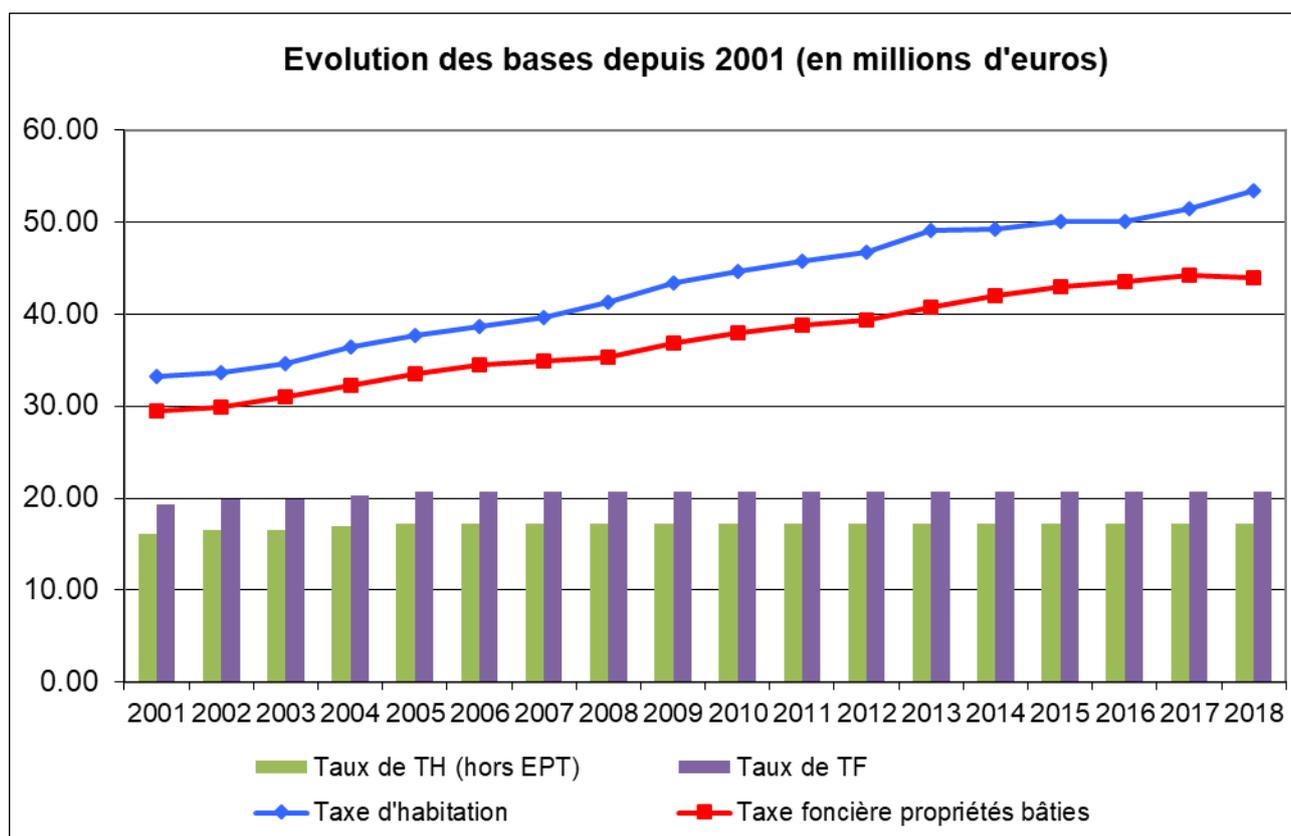
Cette intégration a été neutre sur le montant de l'imposition des redevables Cachanais. En effet, cela a été matérialisé sur les avis 2016 par le transfert de la colonne « intercommunalité » vers la colonne « commune ».

Les taux votés par le Conseil municipal en 2018 ont été identiques à 2017, ce qui représente un maintien de la fiscalité pour la 13^{ème} année consécutive et ce, grâce principalement à la dynamique des bases fiscales impulsée par la politique urbaine municipale.

Concernant la suppression progressive de la TH et selon les données de la Direction générale des finances publiques, 6 000 nouveaux foyers cachanais ont pu bénéficier de l'exonération. Au total en ajoutant les foyers déjà exonérés précédemment à la réforme, cela représente 64,53% du nombre total des foyers TH de la commune.

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles 2019, le projet de budget primitif sera construit à partir des éléments suivants :

- revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 2,2%
- exonération de taxe foncière au bénéfice de Cachan Habitat OPH sur l'ex patrimoine SAIEM, suite l'opération d'acquisition-amélioration financée par un prêt conventionné (255 628 €)
- fin d'exonération de taxe foncière pour Valophis concernant la Cité-jardins (143 000 €) suite à la non reconduction de la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la ville. Cette décision découle de l'insatisfaction de la Ville au regard des plans menés par le bailleur entre 2016 et 2018 et du manque de preuves apportées sur l'amélioration de la propreté, du stationnement et de la sécurité au niveau de la Cité-jardins. Une clause de revoyure est proposée à l'été 2019 pour interroger, selon les dispositions correctives prises par le bailleur, un éventuel nouveau conventionnement pour 2020.



Rappelons que, conformément au Code général des impôts, le vote des taux de fiscalité résulte d'un produit fiscal total attendu par la commune au regard des bases prévisionnelles transmises par le Centre des finances publiques. Selon la législation en vigueur, aucun critère lié aux niveaux d'impositions des administrés ou de leur sectorisation géographique n'intervient dans ce vote.

La politique municipale en matière de fiscalité a également une dimension sociale dans la mesure où les abattements applicables à la taxe d'habitation sont supérieurs aux minima fixés par la législation :

Selon les dispositions prises par le Conseil municipal en la matière (délibérations du 30 septembre 2004 et du 28 mai 2009), les abattements en vigueur sur Cachan sont les suivants :

- Abattements pour charges de famille (obligatoire) :
 - 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge
 - 25 % pour chacune des personnes suivantes (abattement majoré en 2004 par délibération - le minimum légal de cet abattement est fixé à 15%)
- Abattement général à la base (facultatif) : accordé à l'ensemble des contribuables avec un « régime de forfait », revalorisé chaque année proportionnellement à la variation de la valeur locative des logements
- Abattement spécial à la base (facultatif) : accordé aux personnes de conditions modestes et passé de 5 % à 10 % en 2004 par délibération
- Abattement de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides (facultatif), mis en place en 2010 sur Cachan.

Au total, la Ville a accordé en 2018 des abattements facultatifs à hauteur de 2 991 693 €, soit 22,3% des produits communaux de taxe d'habitation.

Bien évidemment et comme l'an dernier, cette politique sociale est liée au devenir de la taxe d'habitation et plus généralement à la réforme de la fiscalité locale.

Concernant les dotations et en prenant en compte les éléments de la Loi de Finances cités plus haut, les prévisions 2019 s'articuleraient de la manière suivante :

- Légère baisse de la DGF et du FSRIF, potentielle hausse de la DSU et stagnation de la DNP
- Maintien des subventions CAF au même niveau qu'en 2018 pour le secteur petite enfance et baisse de celles accordées sur le secteur enfance jeunesse du fait de l'extinction des fonds versés au titre de la réforme des rythmes scolaires suite au retour à la semaine de 4 jours
- Baisse du montant global des compensations versées par l'Etat au titre des dégrèvements liés à la fiscalité (hors réforme TH)

✓ *Les produits des services et du domaine*

A l'instar des deux derniers exercices budgétaires, la tendance 2019 en matière de produits des services et du domaine devrait être synonyme de stabilité dans leur globalité.

Les prévisions inscrites chaque année au budget primitif sont évaluées au regard des réalisations quasi définitives de n-1 afin d'être le plus sincère possible. Cela peut de fait, conduire à des fluctuations en fonction des secteurs.

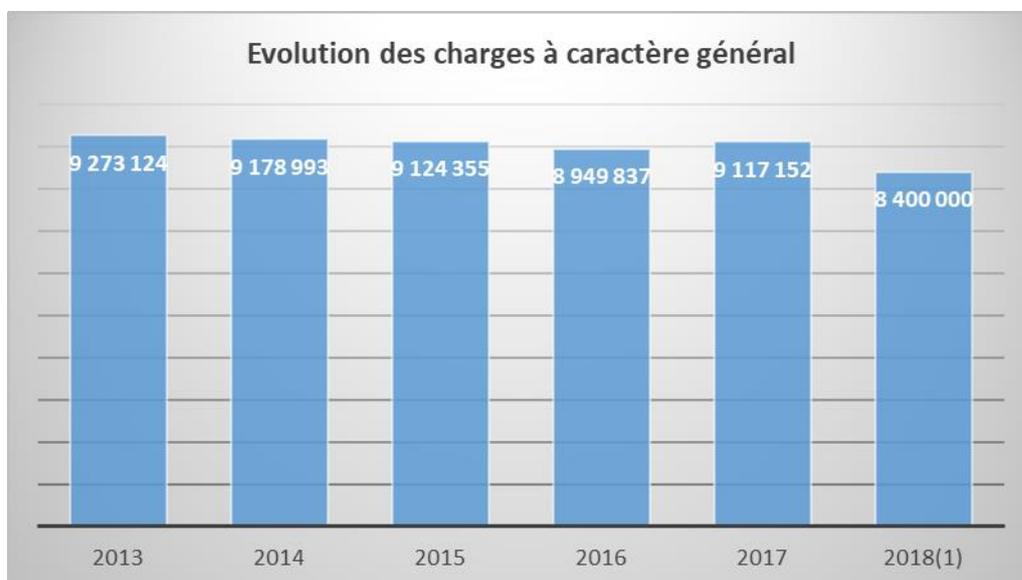
Ainsi, les produits liés aux services périscolaires et petite enfance devraient être reconduits à l'identique.

A contrario, les recettes provenant de la géothermie devraient diminuer du fait de la baisse de la redevance. Cependant et conformément au plan de financement de la délégation de service public avec le groupement Dalkia - Socachal, cela permet de financer la réalisation d'un nouveau doublet géothermal subhorizontal (ingénierie inédite au niveau mondial en géothermie).

1.2 Les dépenses

✓ *Les charges à caractère général*

L'objectif pour 2019 sera de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général grâce aux recherches d'économies et de mutualisation sur l'ensemble des activités, tout en continuant à offrir le même niveau de service aux Cachanais et en intégrant les grands projets relatifs au patrimoine bâti de la commune, comme ceux qui relèvent du cadre de vie (cf budget participatif).



(1) Estimation

L'estimation des charges à caractère général pour 2018 laisse entrevoir une baisse non négligeable des dépenses effectuées au cours de l'année. Les principaux pôles de diminution se situent sur les transports d'enfants handicapés (suite à la fermeture par l'Education Nationale de 2 classes ULIS, le nombre d'enfants transportés a fortement diminué), sur les honoraires (les frais liés aux importants projets tels l'étude de pôle Gare, ont été imputés sur l'exercice 2017 et de facto non reconduits en 2018) ainsi que sur les fluides (électricité, eau, chauffage).

✓ *Les charges de gestion courante*

Comme évoqué lors des différentes étapes budgétaires de l'an passé ce chapitre a été soumis à une importante augmentation du fait de l'intégration du FCCT versé au Territoire. Cette dépense est soumise à des fluctuations provenant d'origines diverses :

* la réévaluation de la composante du FCCT qui concerne la fiscalité perçue en 2015 par l'ex CAVB => cette part est en effet réévaluée chaque année du coefficient de revalorisation des valeurs locatives (+2,2% en 2019)

* l'intégration de compétences transférées => lors d'un transfert de compétences, la collectivité intègre au FCCT les charges financières rattachées à cette compétence (l'évaluation est actée par les CLECT). Pour Cachan, cela concerne le développement économique (depuis 2018) et l'aménagement (à compter de 2019).

Compte tenu de ces éléments, le montant de 2019 devrait être augmenté d'environ 2,5% par rapport à l'inscription 2018.

✓ *Les charges financières*

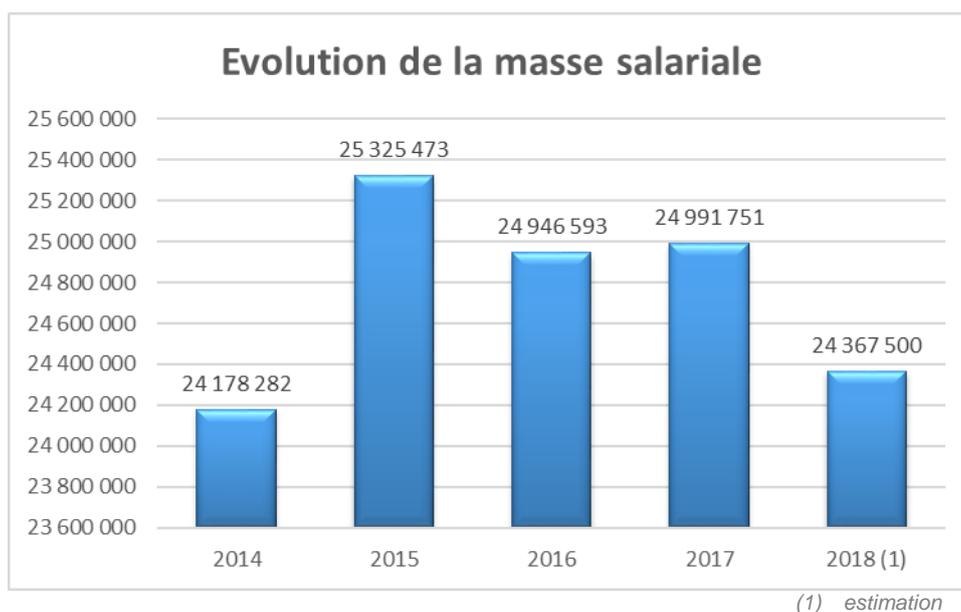
Ce chapitre qui concerne à 99 % les intérêts de la dette, a vocation, pour la 3^{ème} année consécutive, à diminuer sur l'exercice 2019, principalement en raison du désendettement impulsé sur les derniers exercices. Cette politique volontariste de diminution de la dette, combinée à des taux d'intérêts extrêmement bas, permettent à la ville de réduire les charges financières liées à ces emprunts.

✓ *La gestion et les charges de personnel*

La structure des effectifs

Filières	01/01/2018	31/12/2018
Emploi fonctionnel et de cabinet	3	3
Filière administrative	129	125
Filière technique	306	315
Filière sociale	14	8
Filière médico-sociale	53	47
Filière médico-technique	3	4
Filière sportive	4	4
Filière culturelle	23	23
Filière police municipale	7	5
Filière animation	54	54
TOTAL	596	588

Les dépenses de personnel



L'histogramme permet de constater que les dépenses de personnel 2018 sont en baisse par rapport à 2017, puisque le réalisé 2018 constitue une économie de 624 251,21 € par rapport au réalisé 2017.

L'année 2018 a été marquée par de nombreux postes vacants, à hauteur de plus de 600 000 €, dont le taux de remplacement atteint les 50 %. Certains secteurs connaissent de réelles difficultés de recrutement, notamment les juristes de marchés publics, le secteur de l'informatique et de la police municipale.

Voici le détail de la structuration des rémunérations hors charges patronales pour l'année 2018

Traitement indiciaire	12 824 853,40
NBI	132 719,09
SFT	240 495,59
primes et indemnités	3 643 601,26
avantages en nature (repas, logements de fonction, véhicules)	117 518,81
Heures supplémentaires	288 888,21
Sous total	17 248 076,36

Ce qui porterait la masse salariale 2018, charges patronales comprises, à 24 367 500,16 €, selon les estimations de fin d'année

Les évolutions des dépenses de personnel et d'effectif

La direction des ressources humaines maintient les processus de recrutement des postes vacants, mais le pourvoi de certains postes est particulièrement long, ce qui se ressent sur la masse salariale. Le questionnement sur les périmètres des postes est maintenu à chaque départ d'agent. Il est à noter que la différence entre les entrées et les sorties d'effectifs a, en 2018, été plus favorable à la collectivité qu'en 2017, puisqu'il a constitué une baisse de dépense à hauteur de **63 000 €**.

La politique de remplacement des arrêts maladie de longue durée et des congés maternité a été maintenue notamment dans les secteurs d'accueil de la petite enfance et des accueils de loisirs.

Les baisses de dépenses s'expliquent également par une évolution de la gestion paie des contractuels, qui passe désormais en paie les montants des indemnités journalières de sécurité sociale pour les agents non titulaires, permettant de déduire les cotisations salariales et patronales sur ces montants là, sans remettre en cause le mécanisme de subrogation bénéficiant aux contractuels. Ce mécanisme a généré une économie de **50 000 €** pour l'année 2018.

Par ailleurs la fin du dispositif des primes d'installations après titularisation (- **25 000 €**), ainsi que le retour de la journée de carence en cas d'arrêt maladie ordinaire (- **45 600 €**) ont également eu un effet sur les économies de masse salariale.

La collectivité étant en auto assurance pour le chômage, une attention particulière est portée à la gestion des agents non titulaires et aux allocations chômage. L'année 2018 a cependant été témoin d'une légère hausse du nombre d'allocataires par la reprise de leurs droits mis en suspens d'un certain nombre d'ex contractuels de la Ville de Cachan. Les prévisions 2019 tiennent compte de cette hausse, malgré le caractère aléatoire qu'elle représente puisque certains allocataires sortiront du dispositif.

Par ailleurs le report d'une année de la réforme statutaire dite PPCR, relative aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations, aura un effet par le relèvement indiciaire de l'ensemble des agents, toutes catégories confondues, qui impactera les dépenses de personnel à hauteur de **100 000 €**.

L'accord passé en 2017 avec les organisations syndicales pour lisser sur 3 années les avancements de grades de la catégorie C, pour passer de l'échelle de rémunération C1 à l'échelle C3, représenteront pour 2019, **60 000 € de dépenses supplémentaires** afin de favoriser les carrières des agents de catégorie C qui représentent 81% de l'effectif, sans pour autant procéder à une nomination automatique de tous les agents. Tenant compte de ce mécanisme d'avancement de grades, le GVT de la Ville s'élèvera à **23 350 €** pour 2019.

Par ailleurs la hausse des cotisations salariales pour la retraite CNRACL, représentera une hausse de **25 000 €**. La cotisation employeur relative aux transports, elle aussi augmente, représentant une augmentation de **26 500 €** pour 2019.

Aux mécanismes de carrière classiques d'avancement d'échelons et de grades, viendront s'ajouter en 2019, la mise en place du nouveau régime indemnitaire : le Rifseep, avec la revalorisation des montants des primes étant actuellement inférieures à 100 € bruts. Cette augmentation salariale bénéficiera exclusivement aux agents de catégorie C, notamment occupant les fonctions d'agent d'entretien, d'Atsem, d'agent de restauration et certains gardiens, et constituera un coût de **100 000 €** toutes charges comprises.

Par ailleurs la **politique de formation** des agents est maintenue au même niveau d'exigence, avec une innovation prévue en 2019 : l'acquisition de matériel de formation SST et la certification de formateur interne de deux agents, permettant d'organiser en interne des sessions de sauveteur secouriste du travail. Cette internalisation permettra d'économiser en deux ans, **10 000 €** qui seront dédiés à d'autres cycles de formation, notamment pour accompagner la transformation numérique des métiers de la fonction publique, et pour former les agents et leurs encadrants aux mécanismes de participation citoyenne.

Dans un souci d'un meilleur accompagnement social individualisé en faveur des agents traversant des difficultés financières ou sociales, une convention de partenariat a été passée avec le CIG de la Petite couronne, afin de mettre à disposition des agents une assistante sociale 1 journée par semaine. La dépense afférente a été budgétée pour 2019.

Aucune création de poste n'est prévue, néanmoins la collectivité devra faire face aux situations d'inaptitude physique ou de reclassements préconisés par la médecine préventive, qui ne se soldent pas toutes par une affectation sur un poste vacant. Une période de sureffectif est parfois

enclenchée pour les agents proches de l'âge de la retraite et dont la reconversion professionnelle ne peut pas être accompagnée.

Le temps de travail

Le temps de travail de la collectivité a été fixé à 1556h15 suite au protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail à la Ville de Cachan du 10 juillet 2002.

Les agents bénéficiant de 12 jours de RTT effectuent donc 37h30 hebdomadaires.

Certains services fonctionnent sur des cycles de travail différents ayant permis une annualisation de leur temps de travail : le service enfance jeunesse – temps scolaire/temps périscolaire ; l'équipe du parc Raspail : été/hiver ; les équipes de points écoles : congés scolaires/hors congés scolaires ; certains gardiens remplaçants d'équipements publics. Cette démarche pourrait être poursuivie avec d'autres secteurs.

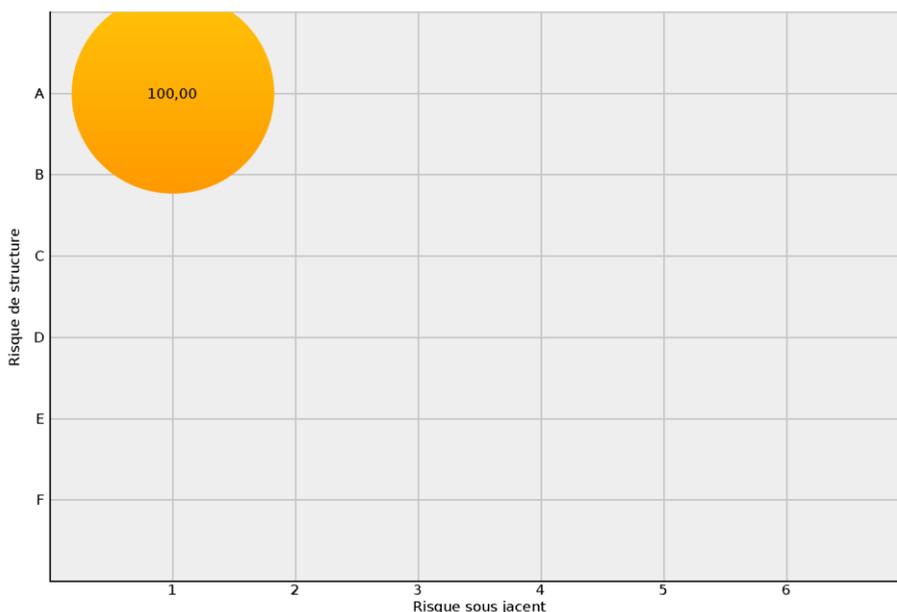
2. L'investissement

2.1 La dette

La structure de la dette communale doit être appréciée selon plusieurs éléments : la nature de la dette, le risque de la dette contractée et le type de dette.

Dette selon la charte de bonne conduite – ville de Cachan :

Risque faible



Risque élevé

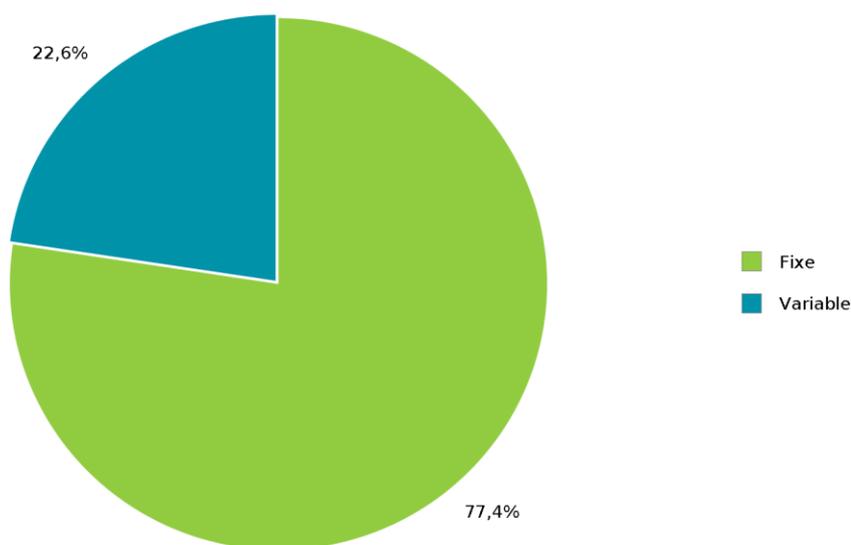
Au regard de la charte Gissler, dite « de bonne conduite », la dette de la commune est considérée comme une dette saine avec un risque faible, orientée essentiellement à taux fixe (77%). Elle est composée de prêts dont la durée de vie moyenne est de 6 ans et 7 mois et ne comporte aucun emprunt toxique.

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	12 751 286.53 €	28,85 %	
DEXIA CL	11 181 133.24 €	25,30 %	
BANQUE POSTALE	4 714 166.72 €	10,67 %	
CREDIT MUTUEL	3 500 000.00 €	7,92 %	
SOCIETE GENERALE	3 180 137.50 €	7,20 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 059 586.54 €	6,92 %	
CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE	2 925 000.00 €	6,62 %	
CREDIT AGRICOLE	2 883 633.27 €	6,52 %	
Ensemble des prêteurs	44 194 943.80 €	100,00 %	-

Dette par type de risque (avec dérivés)

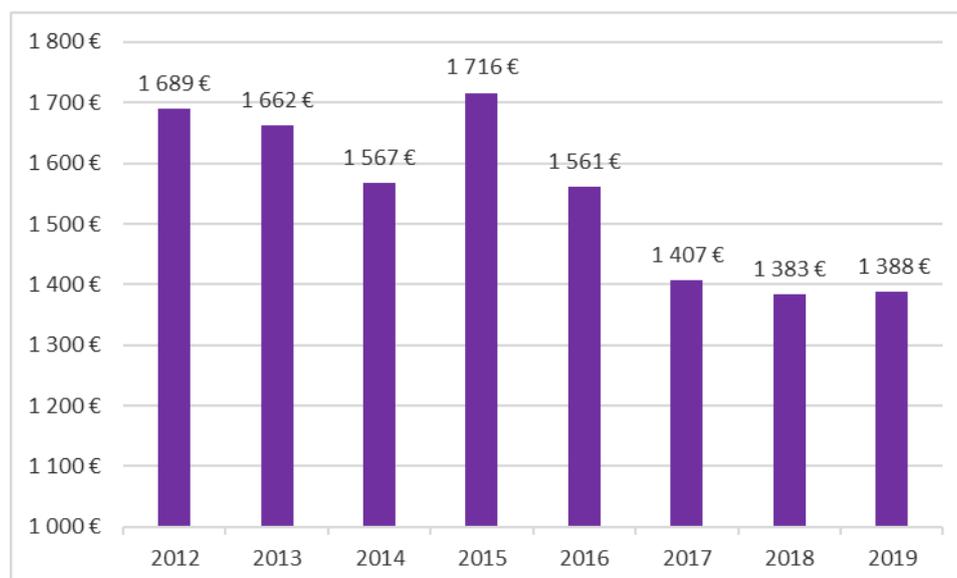
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	34 197 165.74 €	77,38 %	3,07 %
Variable	9 997 778.06 €	22,62 %	1,51 %
Ensemble des risques	44 194 943.80 €	100,00 %	2,72 %



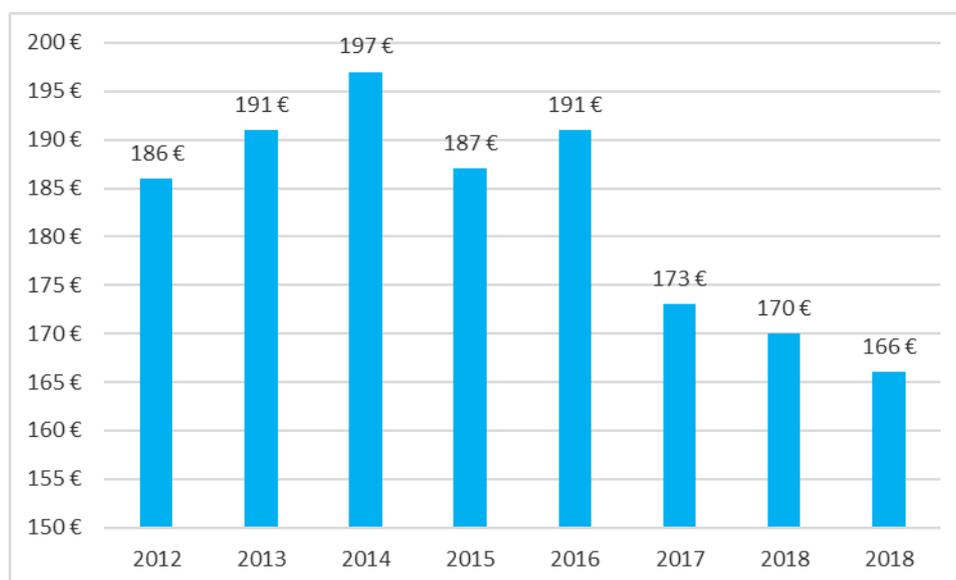
Encours moyen de dette en euros

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
47 423 742	47 450 100	44 946 261	49 206 300	46 516 239	42 573 006	42 524 411	42 369 480

Encours moyen de dette en euros / habitant



Annuité en euros / habitant



Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
44 194 943.80 €	2,72 %	12 ans et 7 mois	6 ans et 7 mois	27

Les graphiques et tableaux présentés ci-dessus font ressortir les éléments suivants au regard de la situation 2018 :

- Une diminution du capital restant dû de plus de 640 000 € (soit – 1,42 %)
- Une baisse de l'annuité de dette par habitant de 2,35 %
- Un taux moyen au 1^{er} janvier 2019 à 2,72%, contre 2,83% en 2018 et 2,92 % en 2017

Ces éléments résultent une nouvelle fois de la volonté municipale affichée de maîtrise de la dette communale. Ils découlent également de la faiblesse des taux d'emprunt qui demeurent, pour le moment, historiquement bas.

Compte tenu de ces indicateurs financiers, la Municipalité s'efforcera en 2019 à maintenir un niveau d'endettement stable avec l'objectif, comme les années précédentes de réduire au maximum le recours à l'emprunt tout en maintenant les grands projets initiés et visant au développement de la Ville en concertation avec ses citoyens.

2.2 Les recettes

La structure 2019 des recettes d'investissement devrait être assez similaire à celle de l'exercice précédent. Elle sera notamment composée des éléments suivants :

- Les valorisations foncières
- Les subventions (Etat, Métropole, Région, FIPH)
- L'emprunt
- L'autofinancement (provenant de la section de fonctionnement) devrait être supérieur aux années précédentes. La Municipalité souhaite en effet, mettre l'accent sur ce volet afin que les efforts de gestion réalisés sur le fonctionnement courant permettent de financer une partie de l'investissement et de facto, de réduire le recours à l'emprunt.

Il faut ajouter à ces éléments, les recettes dites « classiques » comme le FCTVA (fonds de compensation de la TVA), les amendes de police, les produits liés à la taxe d'aménagement ou encore les amortissements des biens (inscrits à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement).

2.3 Les dépenses et les grands projets

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est d'abord un outil de programmation des investissements envisagés sur une période donnée. Il a pour but de donner de la visibilité à la politique d'investissement de la Municipalité sur une période dépassant le cadre annuel budgétaire, ce qui est le cas pour les projets majeurs d'un mandat en prenant en compte les coûts estimatifs mais également les financements attendants et le besoin du recours à l'emprunt.

Il est important de souligner que le PPI n'est pas un outil figé en ce sens qu'il s'adapte annuellement en fonction du contexte (capacité d'autofinancement, opérations non prévues ou événements extérieurs qui ont un impact sur le budget de la Ville).

L'avancement des travaux des différentes opérations est également un élément essentiel pris en compte pour faire vivre le PPI et pour adapter les prévisions budgétaires inscrites à chaque exercice.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MONTANTS EN K€ TTC

Opérations	Total	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observations
Groupe scolaire Coteau	1 549		100	0	188	111	150	1 000	RAR de 196K€ pour 2019
Travaux écoles et ALSH	1 622	404	60	235	189	184	350	200	
Centre de Bussy	298		38	195	65				
Ferme pédagogique	310			60	250				
Chassis écoles (divers sites)	375			150	100	25		100	
Travaux cuisines	595				250	45		300	RAR de 168K€ pour 2019
Bibliothèque centrale	316			20			196	100	
Hôtel de ville + abords	18 710	2 210		3 000	1 500	2 900	7 100	2 000	RAR de 73K€ pour 2019
Château Raspail (CG)	1 732	80	600	400	300	352			
Cinéma La Pleiade (CNC)	232	67	82	53		30			RAR de 27K€ pour 2019
Réhabilitation 3e étage MSP	300					30	270		RAR de 30 K€ pour 2019
Acquisition locaux CPAM	1 545				1 545				
Travaux CSC	181		35	56		40		50	
Participation travaux théâtre	1 000						500	500	provision
Maison des associations et des initiatives citoyennes	1 050						50	1 000	
Projets budget participatif	200						100	100	
CMS matériel	316	40	30	60	30	70	46	40	
Accessibilité	1 728		50	547	631			500	RAR de 272K€ pour 2019
Extension crèche Chat Botté	150							150	crèche + jardin
Travaux divers/matériel/mobilier	1 692	540	250	522	310		20	50	
Informatique+THD	2 382	264	393	403	359	458	255	250	
Véhicules	813	96	88	99	150	180	100	100	
Divers	2 450		157	543	450	350	500	450	matériel sportif, fournitures de voirie, autolib, matériel cuisines, travaux parkings, PCS, espaces verts, léo laqrance)
Travaux parc privé	412		91	74	66	41	70	70	
Gymnase J. Owens + stade	3 250							3 250	
Stade Dumotel (CG)	800		800						
Cimetière	173		25	18	40	50	15	25	
Antenne Valophis	150	100		50					
Parc Raspail	240		180			60			
Locaux SPU	634	258	188	188					
Locaux espaces verts	507		500				7		
PIQ Montée aux vignes, Bords de Bièvre	3 364	715	215	275	1 059	200	400	500	RAR de 293K€ pour 2019
Square de la Prairie	804		204	300	300				
Vidéo protection	350				50	150		150	145K€ de RAR pour 2019
Espace Hénouille	390		150	40			200		2019 = étanchéité parking
Esplanade théâtre	1 230			200	1 000	30			
SAF	16 301	1 595	7 211	3 209		4 286			dernière année SAF en 2021
Acquisitions	7 142	1 343	412	688	3 187	662	400	450	
Site ENS "géothermie"	1 030						1 030		
TOTAL	76 323	7 712	11 859	11 385	12 019	10 254	11 759	11 335	
Financements									
Emprunt		3 200	6 600	1 562	2 280	4 000	6 359	4 985	
Autofinancement		243		55	145	407	650	700	
Boni liquidation SAIEM (différentiel)				1 954	3 044	40			
Subventions		882	637	1 969	2 012	702	600	650	
Cessions immobilières		4 791	4 622	5 900	4 538	5 145	4 150	5 000	
Différentiel		0	0	0	0	0	0	0	

Le PPI regroupe les grands projets d'investissement et les financements attendants. Il n'intègre pas les ressources propres (FCTVA, amortissements, taxe d'aménagement ...) ni le remboursement du capital de la dette puisque ces 2 volets doivent obligatoirement s'équilibrer

2.4 Les grandes orientations

Pour 2019, l'équipe municipale a une double volonté ; celle d'être dans la continuité de ce qui a été engagé depuis 2014 mais celle aussi d'insuffler une nouvelle dynamique participative pour construire le Cachan de demain. Le contexte économique et social nous engage par ailleurs plus que jamais à continuer d'accompagner au mieux les Cachanaises et Cachanais les plus fragiles.

✓ *La ville solidaire, avec des services publics pour chacun*

Le budget 2019 doit conforter la volonté municipale d'offrir aux habitants de Cachan des services publics de qualité dans toute la ville et à destination de tous. L'ouverture du service relation citoyens (en 2018) et son installation au sein de l'Hôtel de Ville au 1^{er} semestre 2019 permettra de faciliter le quotidien des Cachanais en regroupant en un seul lieu unique l'ensemble de leurs démarches. Cette installation concrétisera également la fin de la 1^{ère} phase des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville. La 2^{nde} phase sera achevée fin 2019 et permettra d'envisager, après concertation, les travaux des abords en 2020.

A cette occasion, les outils numériques d'information de gestion des démarches seront améliorés et cela s'inclut dans une volonté globale de modernisation de l'action publique. Celle-ci concerne à la fois les services à la population, les écoles (avec le plan numérique éducatif qui comprend notamment la création d'une classe mobile à la Plaine), le renforcement du lien démocratique (avec les plateformes participatives), la modernisation numérique de la bibliothèque centrale et la lutte contre la fracture numérique.

Au titre des investissements, dans le domaine scolaire, les travaux d'accessibilité seront poursuivis sur plusieurs sites (notamment à Belle Image), une enveloppe spécifique sera allouée pour le renouvellement du matériel de restauration et l'élaboration du permis de construire sera lancée pour l'extension du groupe scolaire du Coteau. Les diverses interventions qui ont lieu annuellement dans l'ensemble des groupes scolaires seront en outre reconduites.

Le renouvellement du subventionnement et du soutien au tissu associatif sera également au cœur des préoccupations de 2019 avec l'accompagnement des partenaires de proximité tels que l'AGAESSC, le Centre Culturel ou les nombreuses associations qui animent et font vivre la ville.

Concernant le volet social, le budget 2019 comme les précédents, s'attèlera à accompagner via une subvention annuelle, le CCAS. Ce dernier demeure un outil indispensable lié à l'engagement de la commune en faveur des personnes handicapées avec des actions dans le cadre de l'Adapt et de la Charte Handicap, récemment renouvelée, du soutien aux familles en difficultés et de l'accompagnement des séniors.

Dans le domaine de la santé publique, des investissements seront réalisés afin de moderniser le matériel du centre médico-social, particulièrement pour les secteurs dentaire, gynécologie et cardiologie.

Il convient également de noter la tenue de l'engagement municipal de ne pas augmenter les impôts locaux et cela malgré l'inconnue de la conséquence de la suppression de la taxe d'habitation.

Une attention particulière sera apportée à la jeunesse. La Ville cherchera à conforter avec ses partenaires les dispositifs permettant une meilleure insertion sociale et professionnelle et soutiendra plus encore les projets présentés par les jeunes, dans les domaines artistiques, sportifs ou autres. Le déploiement confirmé des chantiers jeunes, l'accompagnement individualisé comme dans le programme de réussite éducative, les cadres de rencontre avec le monde de l'entreprise, le soutien financier aux projets comme « Jeunes et Ambitieux » ou les festivals MDR et jeunes talents, les démarches innovantes comme Teame,...sont autant de dispositifs et d'actions qui seront renforcés dans l'année.

✓ *La ville pour tous*

La démarche de concertation citoyenne Parlons ensemble de Cachan initiée en 2018 servira de socle en 2019 pour le lancement du budget participatif et la concrétisation des engagements pris par la Municipalité.

Le projet de budget 2019 comportera un certain nombre d'actions en faveur de l'intérêt collectif avec notamment la mise en place des plateformes participatives et l'accompagnement des actions menées par les comités de quartier.

Les actions festives continueront d'être financées avec une attention particulière afin que les différents quartiers de la Ville puissent accueillir des manifestations. Ainsi la fête de la ville aura lieu à la Cité-jardins.

Le patrimoine communal bénéficiera une nouvelle fois en 2019 d'investissements importants : poursuite des travaux de rénovation de notre Hôtel de Ville, travaux de rénovation du 3^{ème} étage de la Maison des services publics afin d'améliorer les conditions d'accueil des Cachanais ou encore le changement de certains systèmes de chauffage dans les écoles. Une provision sera également inscrite au titre de la participation contractuelle de la commune aux travaux d'agrandissement du Théâtre Jacques Carat qui ont été financés en totalité par le Territoire et pour lesquels la ville devra reverser une contribution à hauteur de 30%.

De plus, le projet de modernisation des bibliothèques devrait se concrétiser cette année.

Dans le cadre de la politique commerciale de la Ville, la gestion du marché aux comestibles sera revue avec la fin de l'actuel affermage (en juin 2019) et la reprise en régie intéressée.

L'attention à la préservation de l'activité commerciale sera traduite par l'implantation d'un kiosque à journaux en centre-ville. La Ville sera aussi attentive aux mutations des commerces et si nécessaire interviendra pour la reprise des baux.

✓ *La ville durable*

Plusieurs actions seront soutenues et menées en faveur du développement durable sur la commune.

En termes d'investissements, la Municipalité continuera la démarche impulsée les années précédentes notamment en matière de « zéro phyto » au niveau du cadre de vie ou en matière d'achats de véhicules électriques pour les services municipaux.

L'accompagnement financier d'initiatives visant à agir pour la transition énergétique sera également au cœur de 2019 avec en 1^{er} lieu, le soutien apporté dès le début de l'année à la coopérative citoyenne Sud Paris Soleil pour encourager le développement des énergies renouvelables et notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments publics ou privés.

L'acquisition du site de géothermie en début d'année 2019 marquera une fois de plus la volonté municipale de pérenniser son engagement en faveur d'une démarche de développement durable.

La politique de tri des déchets continuera d'être encouragée dans la lignée des démarches mises en place en coopération avec le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre ou spécifiquement à l'échelon local (comme la poursuite de la collecte des sapins de Noël).

Concernant les modes de déplacement, 2019 devrait voir l'ouverture des 4 stations Vélib' sur la commune.

Pour les espaces verts, la Municipalité continuera sa politique active de renouvellement du patrimoine arboré sur les différents secteurs de la Ville, débutera les travaux de la promenade inter-quartiers « montée aux vignes » au début du 2nd semestre et une ouverture du sentier des Blanchisseries sera envisagé avant l'aménagement futur des bords de Bièvre.

Il convient enfin de souligner que l'intégration des produits bio et la recherche de circuits courts au niveau de la restauration scolaire a été pleinement réussie et sera bien sûr poursuivie.

✓ *La ville de demain*

Le budget 2019 s'inscrit une nouvelle fois dans la perspective du développement du territoire afin de conduire des actions et projets qui façonnent la ville pour les générations futures.

De nouvelles étapes ont été franchies fin 2018 et vont permettre une avancée très concrète des dossiers tels que celui du site de l'ENS pour lequel la signature de la cession des terrains entre l'Etat, la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France va marquer une étape majeure dans le devenir du site. A présent, la réflexion globale pilotée par la Ville permettra d'associer les habitants sur les projets d'aménagements (amélioration du cadre de vie, cheminements piétons et cyclables, construction de logements ...). L'objectif sera in fine de développer un urbanisme équilibré et apaisé, ouvert sur la ville, tout en conservant la vocation d'enseignement du site (notamment avec l'installation de 3 nouvelles écoles d'ingénieurs).

L'avancée du chantier du Grand Paris Express franchira lui aussi une étape majeure avec les travaux réalisés par le tunnelier pour creuser la ligne 15 et atteindre le jardin panoramique en août 2019 puis la gare de Villejuif au printemps 2020.

Le protocole qui sera signé avec la SGP permettra de fixer les conditions de partenariat dans le cadre de la réalisation du projet d'éco quartier de la Gare d'Arcueil-Cachan.

Concernant l'habitat, Cachan s'inscrit bien sûr dans les objectifs du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, mais en défendant une politique du logement, qui puisse permettre à tous de pouvoir se loger à Cachan.

C'est pourquoi des dispositifs seront actionnés, comme « la charte promoteurs » ou la demande « d'encadrement des loyers ».

Chaque Cachanais doit pouvoir habiter Cachan, chaque jeune, chaque jeune ménage doit pouvoir le faire.

Cachan a un taux de logements sociaux familiaux de 32%. Ce pourcentage doit être conservé et ce, dans le cadre d'un rééquilibrage dans les différents quartiers de la ville.

L'habitat devra également être plus « vert » et chaque promoteur devra s'y engager.

✓ *Une ville citoyenne et participative*

La vie des services, les projets patrimoniaux, la plupart de nos actions et celles des organismes ou sociétés, qui interviennent sur le territoire communal, doivent désormais faire l'objet de concertation.

La ville, nous la faisons pour mais aussi avec les habitants. C'est la volonté municipale que de conforter cette manière de faire la Ville dans l'ensemble de nos démarches et l'exécution budgétaire doit intégrer et traduire cette exigence démocratique.

Exigence démocratique, mais aussi souci d'une efficacité renouvelée de nos politiques publiques, et responsabilité budgétaire accrue, puisque nous avons la conviction que des projets mieux pensés en amont, mieux partagés dans le temps, mieux imprégnés de la vision des habitants et usagers experts de leur quotidien, sont de nature à optimiser la dépense publique.

Enfin, la ville se construit aussi et de plus en plus par les initiatives locales associatives et citoyennes. Nous renforcerons le soutien à ces démarches nombreuses et riches, qui apportent des réponses nouvelles et innovantes aux objectifs et ambitions que portent la municipalité.